États financiers du

CLUB DES COLLÈGES MILITAIRES ROYAUX DU CANADA

Et rapport de mission d'examen des professionnels en exercice indépendants

Pour l'exercice clos le 31 mars 2019
(Non vérifié)

ÉBAUCHE

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DES PROFESSIONNELS EN EXERCICE INDÉPENDANTS

Aux administrateurs du Club des Collèges militaires royaux du Canada

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints du Club des Collèges militaires royaux du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net (insuffisance) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des professionnels en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

ÉBAUCHE

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Club des Collèges militaires royaux du Canada au 31 mars 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Kingston (Canada)

Le 14 septembre 2019

ÉBAUCHE

CLUB DES COLLÈGES MILITAIRES ROYAUX DU CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars 2019, avec informations comparatives de 2018
(Non vérifié)

	Activités du Club	Nouveau FPMV	Ancien FPMV	Total 2019	Total 2018
Actif					
Actif à court terme					
Encaisse	94 926 $	– $	– $	94 926 $	74 311 $
Débiteurs	15 142	–	–	15 142	26 167
Stocks	98 916	–	–	98 916	86 664
Charges payées d'avance	2 653	–	–	2 653	1 801
	211 637	–	–	211 637	188 943
Frais d'adhésion à recevoir des membres à vie	–	58 450	–	58 450	138 690
Placements à long terme (note 2)	–	2 077 560	888 175	2 965 735	3 092 028
Équipement (note 3)	2 221	–	–	2 221	3 869
	213 858 $	2 136 010 $	888 175 $	3 238 043 $	3 423 530 $
Passif et actif net (insuffisance)					
Passif à court terme					
Créditeurs et charges à payer (note 10)	28 023 $	– $	– $	$	21 013 $
Dû aux sections (note 4)	12 236	–	–		10 016
Dû à la Fondation du Club des Collèges militaires royaux du Canada Inc. (note 5)	3 250	–	–		–
Cotisations annuelles pour les années à venir	12 263	–	–		9 505
	55 772	–	–	55 772	40 534
Dû à La Fondation du Club des Collèges militaires royaux du Canada Inc. (note 5)	9 488	–	–	9 488	15 988
Soldes inter-fonds (note 6(a))	406 245	(4 427)	(401 818)	–	–
Actif net (insuffisance)					
Activités du club (note 6(a))	(257 647)	–	–	(257 647)	(311 519)
Frais d'adhésion des membres à vie grevés d'affectations internes - nouveau	–	2 140 437	–	2 140 437	2 383 187
Frais d'adhésion des membres à vie grevés d'affectations internes - ancien	–	–	1 289 993	1 289 993	1 295 340
	(257 647)	2 140 437	1 289 993	3 172 783	3 367 008
	213 858 $	2 136 010 $	888 175 $	3 238 043 $	3 423 530 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration

_____ Administrateur

_____ Administrateur

EBAUCHE

CLUB DES COLLÈGES MILITAIRES ROYAUX DU CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2019 avec informations comparatives pour la période de quinze mois close le 31 mars 2018
(Non vérifié)

	Activités du Club	Nouveau FPMV	Ancien FPMV	Total 2019	Total 2018
Revenus					
Rémunération d'affinité (note 7)	89 720 $	– $	– $	89 720 $	100 119 $
Cotisations annuelles	11 139	–	–	11 139	20 399
Dividendes	–	185 695	–	185 695	76 701
e-Veritas	3 160	–	–	3 160	24 700
Boutique-cadeau, net (note 8)	29 312	–	–	29 312	16 394
Intérêts	–	15 561	35 527	51 088	60 760
Frais d'adhésion des membres à vie	–	24 694	–	24 694	107 895
Divers	24 278	–	–	24 278	34 552
Fin de semaine des Anciens, net (note 8)	1 546	–	–	1 546	14 011
Dons	61 955	–	–	61 955	–
Veritas	28 860	–	–	28 860	43 477
	249 970	225 950	35 527	511 447	499 008
Dépenses					
Frais comptables	5 384	–	–	5 384	6 731
Amortissement	1 648	–	–	1 648	614
Frais bancaire et intérêts	2 858	–	–	2 858	12 211
Conférence	1 635	–	–	1 635	1 336
Assurances	750	–	–	750	938
Entretien					
Système Paradigm	2 778	–	–	2 778	2 638
Site web	989	–	–	989	4 514
Frais d'adhésion et cotisations (note 4)	29 459	–	–	29 459	31 325
Divers	(63)	–	–	(63)	427
Impression, papeterie et fournitures de bureau	9 275	–	–	9 275	8 527
Honoraires professionnels	3 623	–	–	3 623	8 650
Frais de déplacement	1 754	–	–	1 754	156
Veritas	49 727	–	–	49 727	64 842
Salaires et charge sociale	232 779	–	–	232 779	287 352
	342 596	–	–	342 596	430 261
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses, avant les éléments ci-dessous	(92 626)	225 950	35 527	168 851	68 747
Gain (perte) non réalisé(e) sur les placements (note 2)	–	(363 076)	–	(363 076)	153 933
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses (note 6)	(92 623)$	(137 126)$	35 527 $	(194 225)$	222 680 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

EBAUCHE

CLUB DES COLLÈGES MILITAIRES ROYAUX DU CANADA

État de l'évolution de l'actif net (insuffisance)

Exercice clos le 31 mars 2019 avec informations comparatives pour la période de quinze mois close le 31 mars 2018
(Non vérifié)

	Activités du Club	Nouveau FPMV	Ancien FPMV	Total 2019	Total 2018
Actif net (insuffisance), au début de l'exercice	(311 519)$	2 383 187 $	1 295 340 $	3 367 008 $	3 144 328 $
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(92 626)	(137 126)	35 527	(194 225)	222 680
Transferts autorisés aux organisations (note 6(b))	134 701	(99 174)	(35 527)	–	–
FPMV reconnu au cours de l'exercice suite aux décès de membres	11 797	(6 450)	(5 347)	–	–
Actif net (insuffisance), à la fin de l'exercice	(257 647)$	2 140 437 $	1 289 993 $	3 172 783 $	3 367 008 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉBAUCHE

CLUB DES COLLÈGES MILITAIRES ROYAUX DU CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2019 avec informations comparatives pour la période de quinze mois close le 31 mars 2018
(Non vérifié)

	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(194 225)$	222 680 $
Élément hors trésorerie		
Amortissement	1 648	614
Perte (gain) non réalisé(e) sur les placements	363 076	(153 933)
Variation du fonds de roulement hors caisse lié au fonctionnement		
Frais d'adhésion à recevoir des membres à vie	80 240	52 042
Débiteurs	11 025	68 694
Stocks	(12 252)	8 331
Charges payées d'avance	(852)	3 353
Créditeurs et charges à payer	7 010	(11 566)
Cotisations annuelles pour les années à venir	2 758	(3 470)
	258 428	186 745
Activités d'investissement		
Augmentation des investissements	(236 783)	(163 461)
Acquisition d'équipement	–	(3 650)
	(236 783)	(167 111)
Activités de financement		
Avances (remboursements) aux sections	2 220	4 876
Remboursements à la Fondation du Club des collèges militaires royaux du Canada Inc.	(3 250)	(6 500)
	(1 030)	(1 624)
Augmentation de l'encaisse	20 615	18 010
Encaisse, au début de l'exercice	74 311	56 301
Encaisse, à la fin de l'exercice	94 926 $	74 311 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

EBAUCHE

CLUB DES COLLÈGES MILITAIRES ROYAUX DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2019
(Non vérifié)

Le Club des Collèges militaires royaux du Canada (l'« Organisme ») est une organisation sans but lucratif et non constituée en société. L'Organisme est exonéré de l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

Les objectifs de l'Organisme sont de rassembler ses membres pour leur bénéfice mutuel et d'encourager et d'entretenir la camaraderie qui, depuis toujours, existe au sein des collèges militaires du Canada. L'Organisme a également pour objectif le progrès général du bien-être de ses membres, des cadets et des collèges militaires du Canada en général.

Les activités de l'Organisme seront entreprises sans créer de gains pécuniaires pour ses membres. Tous les fonds, propriétés, profits et autres accumulations seront utilisés pour promouvoir les objectifs de l'Organisme. Aucun membre n'aura droit ou recours à de tels fonds, propriétés, profits ou autres accumulations.

Le nouveau modèle de gouvernance de l'Organisme, accompagné de sa constitution modifiée et de son nouveau document de politiques et procédures, a été approuvé le 17 décembre 2014. Suite à ces changements, en 2016, le conseil de direction a été remplacé par un tout nouveau conseil d'administration et le conseil général est devenu le conseil consultatif général. Le conseil d'administration est l'organe directeur qui dirige l'ensemble des comités permanents, lesquels sont présidés par un membre du conseil d'administration.

La situation financière et les résultats des opérations des sections du Club des Collèges militaires royaux du Canada ne sont pas compris dans ces états financiers.

Les états financiers ont été préparés pour la période de quinze mois close le 31 mars 2018. Au cours de cette période, l'Organisme a changé sa date de fin d'exercice du 31 décembre au 31 mars. L'Organisme attend toujours d'obtenir l'approbation définitive de l'Agence du revenu du Canada en ce qui a trait à ce changement.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

a) Comptabilité par fonds

À des fins de comptabilité et de présentation d'information, les ressources sont classées dans des fonds selon les activités spécifiques ou les objectifs de l'Organisme. En conséquence, des comptes distincts sont maintenus pour le fonds Activités du Club et les deux Fonds de placement des membres à vie (FPMV), nommés « Nouveau FPMV » et « Ancien FPMV », qui sont tous les deux grevés d'affectations internes par le conseil.

Le fonds Activités du Club représente toutes les activités de fonctionnement et d'administration de l'Organisme.

CLUB DES COLLÈGES MILITAIRES ROYAUX DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019
(Non vérifié)

---

1. Principales méthodes comptables (suite)

a) Comptabilité par fonds (suite)

Le nouveau FPMV reflète les adhésions à vie achetées depuis le 1er janvier 2004. Sur une base annuelle, des fonds sont transférés aux opérations à partir du nouveau FPMV. La gestion de ces transferts est la responsabilité du comité permanent FPMV.

L'ancien FPMV reflète toutes les adhésions à vie achetées jusqu'au et incluant le 31 décembre 2003. Les transferts aux opérations sont effectués sur la base du taux de rendement des investissements.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'Organisme a choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'Organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'Organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

ÉBAUCHE

CLUB DES COLLÈGES MILITAIRES ROYAUX DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019
(Non vérifié)

---

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Constatation des revenus

L'Organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser ses apports. Les apports grevés d'affectations internes se rapportant au FPMV sont comptabilisés comme revenu dans le fonds affecté approprié. Les apports non affectés sont reconnus comme revenu dans les activités du Club lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

La rémunération d'affinité est comptabilisée comme revenu lorsque reçue.

Les cotisations annuelles sont comptabilisées comme revenu reporté lorsque reçues et sont reconnues comme revenu dans l'état des résultats au cours de la période d'adhésion en question.

Les revenus de dividendes et d'intérêts sont reconnus comme revenu lorsqu'ils sont gagnés.

Le revenu e-Veritas est comptabilisé lorsque le contenu a été publié en ligne et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus de la boutique-cadeau sont reconnus comme revenu lorsque les produits ont été livrés au client, si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que son recouvrement est assuré.

Les frais d'adhésions des membres à vie peuvent être payés en un seul paiement forfaitaire ou en une variété d'options de paiement allant jusqu'à cinq ans. Les frais d'adhésion des membres à vie sont reconnus au nouveau FPMV lorsque reçus ou à recevoir.

Le revenu de la Fin de semaine des Anciens est comptabilisé lorsque l'événement a eu lieu.

Le revenu Veritas est comptabilisé lorsque le magazine a été livré et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

d) Stocks

Les stocks se composent de marchandises de la boutique-cadeau et sont évalués au moindre de leur coût et de leur coût de remplacement. Le coût est généralement déterminé sur la base du premier entré, premier sorti.

ÉBAUCHE

CLUB DES COLLÈGES MILITAIRES ROYAUX DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2019
(Non vérifié)

---

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Équipement et amortissement

L'équipement est comptabilisé au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Équipement	20 %
Logiciels - système des stocks	10 %

f) Apports gratuits en services

Tous les ans, des bénévoles consacrent un nombre d'heures important afin d'aider l'Organisme à assurer la prestation de ses activités de service. Puisqu'il est difficile de déterminer la juste valeur de ces apports, les apports gratuits en services et matériaux, y compris les services du conseil d'administration bénévole et d'autres bénévoles, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

g) Allocation des dépenses de soutien général

L'Organisme engage des dépenses de soutien général qui sont partagées par l'administration de l'Organisme et chacune de ses fonctions. Les dépenses de soutien général comprennent les salaires et charges sociales de la direction et du personnel administratif de l'Organisme. Celles-ci ont été affectées selon le niveau d'effort encouru pour chaque fonction.

h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré des actifs, passifs, revenus et dépenses, et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels. Ces estimations sont révisées annuellement et lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés dans les états financiers de la période durant laquelle ils sont découverts.

La direction procède à des estimations quand elle détermine la valeur de ses stocks, la valeur de réalisation nette des débiteurs et des frais d'adhésion des membres à vie à recevoir, et lors de la détermination de charges à payer significatives. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

ÉBAUCHE

2. Placements à long terme

	2019		2018	
	Valeur marchande	Coût	Valeur marchande	Coût
Placements détenus avec FCFC	1 305 043 $	1 305 043 $	1 253 955 $	1 253 955 $
Canso Investment Counsel Ltd.	1 660 692	1 795 187	1 838 073	1 609 492
	2 965 735 $	3 100 230 $	3 092 028 $	2 863 447 $

À partir du 1er janvier 2013, l'Organisme a conclu une entente de quatre ans avec le FCFC dans le cadre de laquelle les placements détenus avec le FCFC porteront intérêt au taux garanti de 4 % par année. Les intérêts cumulés seront versés tous les mois. Après la fin de l'exercice, cette entente a été prolongée pour une période supplémentaire de quatre ans.

Tous les montants détenus avec Canso Investment Counsel Ltd. sont placés dans un fonds commun de placements équilibrés. Au 31 mars 2019, la juste valeur de cet investissement était de 1 660 692 $ (1 838 073 $ en 2018).

La constitution originale spécifie que tous les fonds reçus pour les adhésions à vie doivent être détenus dans un compte de placement. Une portion du revenu gagné sur les placements doit être transférée aux opérations sous le titre de « transfert autorisé aux opérations de l'ancien et du nouveau Fonds de placement des membres à vie (FPMV) ». Ce montant est calculé et approuvé sur une base annuelle par le comité permanent FPMV. Les transferts autorisés aux opérations en 2019 furent de 134 701 $ (153 592 $ en 2018) composés de 99 174 $ (109 182 $ en 2018) du nouveau FPMV et de 35 527 $ (44 410 $ en 2018) de l'ancien FPMV.

3. Équipement

	Coût	Amortissement cumulé	2019 Valeur comptable nette	2018 Valeur comptable nette
Équipement	4 784 $	4 784 $	– $	387 $
Logiciels - système des stocks	3 785	1 564	2 221	3 482
	8 569 $	6 348 $	2 221 $	3 869 $

ÉBAUCHE

3. Équipement (suite)

Au 31 décembre 2018, le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 8 569 $ et à 4 700 $.

Les ordinateurs de l'organisme sont fournis par les services de technologies informatiques du Collège militaire royal, y compris leur entretien et le service de gestion de flotte par rapport à leur cycle de vie. L'Organisme est responsable de fournir les imprimantes et les numériseurs.

4. Apports des sections

L'Organisme transfère un montant annuel pour chaque membre aux différents clubs de sections. Ces clubs peuvent ensuite choisir de rendre une portion de ces montants à l'Organisme. Ces montants sont reflétés comme frais d'adhésion et cotisations tandis que les montants rendus par les sections sont inclus dans les apports des sections à l'état des résultats.

En 2019, des frais d'adhésion et cotisations de 29 459$ (31 325 $ en 2018) ont été payés aux sections et néant $ (néant $ en 2018) ont été rendus à l'Organisme. Le solde dû aux sections était de 12 236 $ (10 016 $ en 2018). Les détails des montants payés par et rendus à l'Organisme par les sections sont divulgués aux états financiers de chaque section.

5. Somme due à la Fondation du Club des Collèges militaires royaux du Canada Inc.

En date du 1er janvier 2014, l'Organisme a conclu une entente avec la Fondation du Club des Collèges militaires du Canada Inc. (la « Fondation ») dans le but de rembourser la somme à payer de 12 738 $ (15 988 $ en 2018) à la Fondation. La somme à payer n'accumule pas d'intérêts et le solde sera remboursé sur une période de dix ans jusqu'en 2024 (les paiements annuels seront d'environ 3 250 $). Les paiements seront effectués avant la fin du mois de juin tous les ans. Le solde à court terme à payer à la Fondation est de 3 250 $ (néant $ en 2018), le solde étant présenté à long terme. Le paiement final (le dixième paiement) sera effectué au montant du solde dû, pourvu que le paiement complet soit effectué au plus tard en juin 2024.

ÉBAUCHE

6. Financement par les membres à vie de l'ancien déficit et Opérations du Club

a) Rapprochement des soldes inter-fonds à la fin de l'exercice

Les soldes à payer des activités du Club aux Fonds des membres à vie au 31 mars 2019 et 2018 se présentent comme suit :

	2019	2018
Nouveau FPMV	(4 427)$	(40 644)$
Ancien FPMV	(401 818)	(407 165)
Total dû des activités aux FPMV	(406 245)	(447 809)
Activités du Club		
Actif total	213 858	192 812
Passif total	(65 260)	(56 522)
	148 598	136 290
Déficit d'exploitation à la fin de l'exercice	(257 647)$	(311 519)$

L'Organisme a mis sur pied un comité spécial vers 2003 afin de formuler des recommandations au comité de direction (CD) sur la façon de régler les dettes encourues par l'Organisme envers le Fonds de placement des membres à vie (FPMV) pendant de nombreuses années. En 2004, l'Organisme a séparé le FPMV en deux fonds distincts – le Nouveau FPMV et l'Ancien FPMV –, et ce, principalement pour trois raisons : premièrement, pour introduire une nouvelle formule de retrait admissible applicable au FPMV, puisque l'ancienne formule n'était en fait qu'un simple retour des intérêts perçus et avait été jugée non viable (la nouvelle formule du FPMV utilise un modèle qui tient compte de la valeur actuelle et de la valeur des rentes); deuxièmement, pour améliorer la visibilité et décourager l'utilisation des actifs du FPMV pour compenser les déficits de fonctionnement; et troisièmement, considérant que le déficit de l'Ancien FPMV s'éliminera graduellement à mesure que les membres décéderont, pour faire en sorte d'éliminer le déficit du Nouveau FPMV le plus rapidement possible sans nuire aux activités de l'Organisme.

Le conseil a précédemment approuvé une politique qui permet de financer les déficits des FPMV des années antérieures. Par conséquent, des sommes attribuables aux activités liées aux FPMV ont été créées. L'intention du conseil est de réduire ces soldes inter-fonds sur une base annuelle par le biais d'allocations provenant de surplus d'exploitation au fur et à mesure que le Club devient autonome. Des intérêts ne sont pas chargés sur les soldes inter-fonds, et il n'y a pas de modalité de remboursement.

Le solde à payer des activités de l'Organisme au nouveau FPMV a diminué au cours de l'année. Des virements ont été effectués du fonds Activités du Club à titre de remboursement des redevances à TD Insurance Meloche-Monnex et des frais d'adhésion des membres à vie.

6. Financement par les membres à vie de l'ancien déficit et Opérations du Club (suite)

b) Excédent (déficit) d'exploitation des activités du Club

Les résultats des activités du Club, y compris les transferts autorisés, se présentent comme suit :

	2019	2018
Dépenses nettes avant les transferts autorisés	(92 626)$	(176 609)$
Transferts autorisés aux activités	134 701	153 591
Excédent (déficit) d'exploitation incluant les transferts autorisés	42 075 $	(23 018)$

7. Rémunération d'affinité

La répartition de la rémunération d'affinité se présente comme suit :

	2019	2018
TD MBNA	6 000 $	6 000 $
TD Insurance Meloche-Monnex	38 826	73 505
Parrainage de communications d'entreprises - Canso	6 500	6 500
Muskoka Brewery Inc.	–	4 000
Lysander Funds Limited	8 394	10 114
	59 720 $	100 119 $

L'entente d'affinité TD MBNA a débuté en 2004. À l'origine, la date d'échéance de l'entente avait été fixée en 2009. L'entente a été modifiée en 2011 et se renouvelle automatiquement tous les deux ans.

L'entente TD Insurance Meloche-Monex a débuté en janvier 2008 et expiré en janvier 2018. Une nouvelle entente est entrée en vigueur en janvier 2018 et prendra fin en décembre 2027. L'entente se renouvellera automatiquement par tranches d'une année supplémentaire par la suite. L'Organisme reçoit annuellement des redevances et des commandites dans le cadre de cette entente.

En mars 2016, l'Organisme a été informé qu'une erreur s'était glissée dans le calcul des redevances à TD Insurance Meloche-Monnex en faveur de l'Organisme, et que cette erreur remontait à la conclusion de l'entente. Essentiellement, les redevances relatives aux politiques sur les étudiants n'étaient pas comprises dans le calcul des redevances annuelles. En avril 2016, un chèque de 91 798 $ a été reçu et déposé dans le fonds Opérations du Club. Ce montant été inclus dans le poste Rémunération d'affinité dans l'état des résultats.

ÉBAUCHE

7. Rémunération affinité (suite)

Le parrainage de communications d'entreprise – Canso a débuté en mars 2014 et vient à échéance le 31 décembre 2018. Selon l'entente, Canso a effectué un paiement unique pour des frais de parrainage de 25 000 $ en 2014 et paiera des frais de parrainage annuels de 6 500 $ à l'avenir.

L'entente avec Lysander Funds Limited est entrée en vigueur le 2 novembre 2015. L'une ou l'autre partie peut y mettre fin en tout temps moyennant un préavis de 60 jours donné à l'autre partie. En vertu de cette entente, l'Organisme peut toucher des commissions selon une formule prédéterminée.

8. Revenus et dépenses d'activités

	2019	2018
Boutique-cadeau		
Revenus	152 898 $	179 544 $
Coûts directs de la marchandise vendue	(123 586)	(163 150)
Revenus nets	29 312 $	16 394 $
Fin de semaine des Anciens		
Revenus	26 059 $	44 678 $
Coûts directs de la marchandise vendue	(24 513)	(30 667)
Revenus nets	1 546 $	14 011 $

Le coût total des stocks passés en dépense au cours de l'exercice est de 135 838 $ (163 315 $ en 2018).

9. Créditeurs et charges à payer

Sont inclus dans les créditeurs et les charges à payer les sommes à remettre à l'État de néant $ (néant $ en 2016), qui comprennent les cotisations sociales.

10. Instruments financiers

L'Organisme est sujet à divers risques en raison de ses instruments financiers. L'analyse qui suit donne un aperçu des concentrations et du niveau de risques au 31 mars 2019.

L'Organisme n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer ses risques.

a) Risque de crédit

L'Organisme est sujet au risque de crédit résultant de la possibilité que des partis puissent faire défaut à leurs obligations financières. Le risque de crédit maximum auquel pourrait faire face l'organisme est la somme de la valeur comptable de son encaisse, de ses placements, de ses débiteurs et de ses frais d'inscription des membres à vie à recevoir. L'encaisse de l'Organisme est déposée auprès d'une banque à charte canadienne et ses placements sont émis par les gouvernements ou par Canso Investment Counsel Ltd. par l'entremise d'un fonds commun de placements équilibrés, et donc, la direction juge que le risque de perte rattaché à ces instruments est faible.

L'Organisme gère son risque de crédit en examinant mensuellement le classement par échéance de ses débiteurs et de ses frais d'adhésion des membres à vie à recevoir et en enquêtant les montants non réglés. La direction juge qu'à l'exception des provisions déjà comptabilisées, la somme totale des débiteurs à la fin de l'exercice sera reçue. Au 31 mars 2019, la provision pour créances douteuses était de 753 $ (753 $ en 2018).

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme ne puisse satisfaire à une demande d'encaisse ou financer ses obligations exigibles. L'Organisme gère ses exigences en liquidité en utilisant son processus d'établissement de budget sur une base régulière.

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés. Le risque de marché comprend le risque de taux de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

ÉBAUCHE

11. Instruments financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

i) Risque de taux de change

Le risque de taux de change est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs à être tirés d'un instrument financier fluctuent relativement au dollar canadien à cause des taux de change des devises étrangères.

Les instruments financiers de l'Organisme sont tous libellés en dollars canadiens et l'Organisme effectue ses transactions principalement en dollars canadiens. Par conséquent, la direction juge que l'Organisme n'est pas sujet à un taux de change important.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent relativement aux changements dans les taux d'intérêt.

Les placements de l'Organisme auprès du Fonds central des Forces canadiennes (« FCFC ») portent intérêt à un taux fixe et par conséquent, le risque de taux d'intérêt est minime.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les marchés (autres que les changements rattachés aux taux de change ou aux taux d'intérêt), que ceux-ci soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument, son émetteur ou d'autres facteurs affectant les instruments similaires sur le marché.

L'autre risque de prix est atténué par la diversification des placements entre le FCFC, qui offre un taux de rendement garanti, et un investissement dans un fonds équilibré géré par Canso Investment Counsel Ltd.

Il n'y a eu aucune variation du risque de l'Association par rapport à 2018.

ÉBAUCHE